



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de défrichement pour la construction d'un poste électrique Commune de Saint Géraud de Corps

Il sera procédé à une mise à disposition du public du **25 novembre 2015 au 09 décembre 2015 inclus** du dossier concernant le projet de défrichement d'une surface de 1,4857 hectares au lieu-dit « Damet » sur la commune de Saint Géraud de Corps pour la construction d'un poste électrique.

Le responsable de ce projet est RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) – 82 chemin des Courses – BP 13 731 – 31037 TOULOUSE Cédex 1. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Saint Géraud de Corps où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet RTE recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au Préfet, à la Direction Départementale des Territoires.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Saint Géraud de Corps, à la Direction Départementale des Territoires - Service Connaissance et Animation Territoriale - Cité Administrative à Périgueux, à la sous-préfecture de Bergerac ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.dordogne.gouv.fr.

Le Préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.